

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 OCTOBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Le 29 octobre 2020, à 18h30,

Le conseil municipal d'Isigny-sur-Mer, légalement convoqué, a été appelé à siéger à la salle des fêtes d'Isigny-sur-Mer sous la présidence de M. Eric BARBANCHON.

Date de convocation : 20 octobre 2020.

2020/74 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : CRÉATION DES CONSEILS DE PROXIMITÉ ET APPROBATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **APPROUVE** la création des 5 conseils de proximité des communes déléguées de Castilly, Isigny-sur-Mer, Neuilly-La-Forêt, Les Oubeaux et Vouilly.

→ **APPROUVE** le règlement intérieur des conseils de proximité.

Vote : 25 voix pour et une abstention.

2020/75 – INSTITUTION ET VIE POLITIQUE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISIGNY OMAHA INTERCOM : DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS TITULAIRES ET DEUX REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **NOMME** Henri LECHIEN et Laurent KIES membres titulaires et Hubert BOGGINI et Eric BARBANCHON membres suppléants au sein du conseil municipal afin de siéger à la CLECT de la communauté de communes d'Isigny Omaha Intercom.

Vote : Unanimité.

2020/76 – DOMAINE ET PATRIMOINE : RÉTROCESSION ET INTÉGRATION AU DOMAINE PUBLIC DE PARCELLES SITUÉES RUE JEAN MOULIN COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **APPROUVE** l'acquisition à titre gracieux des parcelles cadastrées section AE n° 303, AE n° 575, AE n° 576, AE n° 579, AE n° 581, AE n° 584 et AE n° 587 pour une superficie totale de 338 m².

→ **APPROUVE** l'intégration des parcelles ci-dessus indiquées au domaine public communal.

→ **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Vote : 24 voix pour et 2 contres.

2020/77 – DOMAINE ET PATRIMOINE : BOUCLE CYCLABLE TOURISTIQUE D'INTÉRÊT DÉPARTEMENTAL DE LA VALLÉE DE L'AURE : CONVENTION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC, DE GESTION D'EXPLOITATION ET D'ENTRETIEN ENTRE LE DÉPARTEMENT, LA COMMUNE D'ISIGNY-SUR-MER, ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISIGNY OMAHA INTERCOM.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **APPROUVE** l'itinéraire proposé par la Communauté de Communes Isigny Omaha Intercom et le Conseil Départemental du Calvados;

➔ **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public, de gestion, d'exploitation et d'entretien entre le Département du Calvados, la commune d'Isigny-sur-Mer et la communauté de communes Isigny Omaha.

Vote : Unanimité.

2020/78 – FINANCES : SIGNATURE D'UN CONTRAT COMMUNE NOUVELLE AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS AU TITRE DE L'APCR 2020.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **SOLLICITE** la conclusion d'un contrat de commune nouvelle auprès du Conseil Départemental, au titre de l'APCR 2020 et l'attribution à ce titre d'une aide financière pour les 3 projets ci-dessous exposés.

- Projet n° 1 : Défense Incendie :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Création Défense incendie lieu dit La Madeleine : Commune déléguée d'Isigny-sur-Mer	25 042.83 €	DETR 2020. APCR 2020 (50%) Autofinancement	5 573.00 € 12 521.42 € 6 948.41 €
TOTAL	25 042.83 €	TOTAL	25 042.83 €

- Projet n° 2 : Équipements vidéo protection.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Achat de 3 caméras de vidéo protection : Commune déléguée d'Isigny-sur-Mer	10 943.75 €	APCR 2020 (50%) Autofinancement	5 471.87 € 5 471.88 €
TOTAL	10 943.75 €		10 943.75 €

- Projet n° 3 : Accessibilité personnes à mobilité réduite.

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Accessibilité PMR commune nouvelle d'Isigny-sur-Mer	2 446.74 €	APCR 2020 (50%) Autofinancement	1 223.37 € 1 223.37 €
TOTAL	2 446.74 €	TOTAL	2 446.74 €

➔ **AUTORISE** le Maire à signer le contrat commune nouvelle ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération.

Vote : Unanimité.

2020/79 – FINANCES : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2020 (complément à la délibération du 16 juillet 2020).

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** d'attribuer, sur proposition de la commission de finances, le montant des subventions à chacune des associations ci-dessous indiquées.

NOM DES ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS PROPOSÉES PAR LA COMMISSION DE FINANCES
La Prévention routière	100 €
La Croix Rouge Française Unité Locale du Bessin au Virois	150 €
SNSM Station de Grandcamp-Maisy	500 €

➔ **PRÉCISE** que la dépense résultant du versement de ces subventions sera imputée à l'article 6574 du budget principal 2020.

Vote : Unanimité.

2020/80 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL 2020 : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** d'adopter la proposition décision modificative n°2 de l'exercice 2020 du budget principal conformément au tableau ci-dessous :

	SECTION D'INVESTISSEMENT DÉPENSES	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES
Total Opérations réelles	+ 92 605 €	+ 92 605 €
Total Opérations d'ordre	0 €	0€
TOTAL DM n° 2	+ 92 605€	+92 605 €

	SECTION DE FONCTIONNEMENT DÉPENSES	SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES
Total Opérations réelles	+ 2 405 €	+ 2 405 €
Total Opérations d'ordre	0 €	0 €
TOTAL DM n° 2	+ 2405 €	+ 2 405 €

Vote : Unanimité.

2020/81 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL 2020 : ADMISSIONS EN NON VALEURS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** de rejeter la demande d'admission en non valeurs référencée 4359240511 représentant un montant total de 581.74 € TTC.

➔ **DÉCIDE** d'accepter les demandes d'admissions en non valeurs représentant un montant total de 632,18 € TTC.

Vote : Unanimité.

2020/82 – FINANCES : BUDGET PRINCIPAL 2020 : CRÉANCES ÉTEINTES.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **ÉMET** un avis favorable sur les demandes présentées sachant que ces créances éteintes s'imposent à la collectivité du fait qu'elles résultent d'une décision judiciaire extérieure qui s'oppose à toute action en recouvrement.

→ **AUTORISE** le mandatement des créances éteintes à l'article 6542 sur les crédits inscrits au budget principal 2020.

Vote : Unanimité.

2020/83 – AFFAIRES GÉNÉRALES : CINÉMA LE CLUB : RENOUVELLEMENT CONTRAT DE PROGRAMMATION.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **AUTORISE** le maire à signer le contrat de programmation avec M. Bruno CHAMPALAUNE pour la programmation de la salle du cinéma « Le club ».

Vote : Unanimité.

2020/84 – AFFAIRES GÉNÉRALES : SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS (SMICO) – RETRAITS DE COMMUNES.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **ÉMET** un avis favorable sur le retrait du SMICO des collectivités ci-dessous listées :

- APPENAI SOUS BELLEME
- BAROU EN AUGÉ
- CIRAL
- LA FERTE MACE (pour la partie du territoire d'Antoigny)
- LA FERTE EN OUCHE (pour la partie du territoire des communes de Anceins, Couvains, Heugon, La Ferté Fresnel, Saint Nicolas des Laitiers et Villers en Ouche)
- LA FRESNAIE FAYEL
- GOUFFERN EN AUGÉ (pour la partie du territoire de la commune d'Aubry en Exmes, Chambois, La Cochère, Fel, Omméel, Silly en Gouffern et Urou et Crennes)
- LIVAROT PAYS D'AUGÉ (pour la partie du territoire de Fervaques)
- LES MONTS D'AUNAY (pour la partie du territoire de Campandré Valcongrain)
- MORTREE
- RESENLIEU
- SAINT MARTIN DU VIEUX BELLEME
- SAP ANDRE
- TINCHEBRAY BOCAGE (pour la partie du territoire de la commune de Frênes)
- TOUROUVRE AU PERCHE (pour la partie du territoire de la commune de Randonnai)
- VILLIERS SOUS MORTAGNE
- SIAEP DE GACE

→ **AUTORISE** le Maire à transmettre la présente délibération à Mme La Préfète de l'Orne ainsi qu'à M. le président du SMICO.

→ **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Vote : Unanimité.

2020/85 - AFFAIRES GÉNÉRALES : SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS (SMICO)
- ADHÉSIONS DE COMMUNES.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **ÉMET** un avis favorable sur l'adhésion au SMICO des collectivités ci-dessous listées :
MAIRIE DE MAY SUR ORNE ; MAIRIE DE AVOINES ; MAIRIE DE DOUVRES LA DELIVRANDE ; MAIRIE DE MOUEN ;
MAIRIE DE BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE ; MAIRIE DE CAIRON ; MAIRIE DE MONDEVILLE et le SIVOS DES
MONTS D'ANDAINE-LA COULONCHE.

→ **AUTORISE** le Maire à transmettre la présente délibération à Mme La Préfète de l'Orne ainsi qu'à M. le
président du SMICO.

→ **AUTORISE** le Maire à effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la présente
délibération.

Vote : Unanimité.

2020/86 – AFFAIRES GÉNÉRALES : SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS (SMICO)
- MODIFICATION DES STATUTS – TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **DÉCIDE** d'entériner la délibération du comité syndical du SMICO approuvant le transfert du siège social
dans les locaux du syndicat basés 5 Rue Georges Méheudin à ARGENTAN.

→ **AUTORISE** le Maire à transmettre la présente délibération tant à Mme la Préfète de l'Orne ainsi qu'à
M. Le Président du SMICO.

→ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Vote : Unanimité.

2020/87 – AFFAIRES GÉNÉRALES : SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION DES COLLECTIVITÉS (SMICO)
- PRESTATION DE SERVICE HÉO.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **DÉCIDE** d'entériner la délibération du comité syndical du SMICO approuvant les tarifs 2020 pour la
prestation de service HÉO.

→ **CHARGE** le Maire de communiquer la présente délibération à Mme La Préfète de l'Orne ainsi qu'à M. Le
Président du SMICO.

→ **CHARGE** le Maire d'effectuer toutes démarches, de signer toutes pièces relatives à la présente délibération.

Vote : Unanimité.

2020/88 – RESSOURCES HUMAINES : CRÉATION D'UN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

→ **DÉCIDE** de créer l'emploi suivant :

Contractuels en accroissement temporaire d'activité : Art 3-1				
	TYPE DE CONTRAT	EMPLOI	TEMPS TRAVAIL	NBRE EMPLOI
1	CDD	Adjoint Technique	Temps non complet	1 emploi

➔ **FIXE** la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique territorial.

➔ **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget, chapitre 012.

Vote : 25 voix pour.

2020/89 – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER - ENVIRONNEMENT : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE – ANNÉE 2019.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2019,

➔ **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,

➔ **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eafrance.fr,

➔ **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

Vote : Unanimité.

2020/90 – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER – FINANCES : BUDGET SERVICE DES EAUX ANNÉE 2020 - ADMISSIONS EN NON VALEURS.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** de rejeter les demandes d'admissions en non valeurs référencées 4362660211 représentant un montant de 877.27 € TTC et 4007340211 représentant un montant de 1 142.55 € TTC.

➔ **DÉCIDE** d'accepter les demandes d'admissions en non valeurs ci-dessus référencé représentant un montant de 86.51 € TTC.

Vote : Unanimité.

2020/91 – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER – FINANCES : BUDGET SERVICE DES EAUX ANNÉE 2020 - CRÉANCES ÉTEINTES.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **ÉMET** un avis favorable sur les demandes présentées sachant que ces créances éteintes s'imposent à la collectivité du fait qu'elles résultent d'une décision judiciaire extérieure qui s'oppose à toute action en recouvrement.

➔ **AUTORISE** le mandatement des créances éteintes à l'article 6542 sur les crédits inscrits au budget principal 2020.

Vote : Unanimité.

2020/92 – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER – FINANCES : BUDGET SERVICE DES EAUX ANNÉE 2020 : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES – DÉCISION MODIFICATIVE N°1.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** d'adopter la proposition décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 du budget du service des eaux, intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	SECTION D'EXPLOITATION DÉPENSES	SECTION D'EXPLOITATION RECETTES
Total Opérations réelles	+ 4 000 €	+ 4 000 €
Total Opérations d'ordre	0 €	0 €
TOTAL DM n° 1	+ 4 000 €	+ 4 000 €

Vote : Unanimité.

2020/93 – COMMUNE DÉLÉGUÉE D'ISIGNY-SUR-MER – FINANCES : BUDGET PORT DE PLAISANCE ANNÉE 2020 : VOTE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** d'adopter la proposition décision modificative n° 1 de l'exercice 2020 du budget principal, intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document annexé et conformément au tableau ci-dessous :

	SECTION D'EXPLOITATION DÉPENSES	SECTION D'EXPLOITATION RECETTES
Total Opérations réelles	+ 4 794 €	+ 4 794 €
Total Opérations d'ordre	0 €	0 €
TOTAL DM n° 1	+ 4 794 €	+ 4 794 €

Vote : Unanimité.

2020/94 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE NEUILLY-LA-FORÊT – FINANCES : LOGEMENT PRESBYTÈRE T3 : REMISE GRACIEUSE D'UN MOIS DE LOYER SUITE A PROBLÈME SUR CHAUDIÈRE.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **ACCEPTÉ** la demande de remise gracieuse de Mme Florence CHEVALIER de loyer pour le mois de Novembre 2020 représentant la somme de 367,88 €.

➔ **PRÉCISE** que l'annulation du loyer fera l'objet de l'émission d'un titre de recettes d'annulation à l'article 752 –Revenus des immeubles- du budget principal 2020.

➔ **AUTORISE** le Maire, en tant que personne responsable, à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité.

2020/95 – COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LES OUBEAUX – FINANCES : INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LES OUBEAUX.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré :

➔ **DÉCIDE** de fixer l'indemnité allouée à M. Christian SAUVAGE afin d'assurer le gardiennage de l'église de la commune déléguée de LES OUBEAUX à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Vote : Unanimité.